



## Rôle Présidence de Commission parlementaire

### I- POSTE

Le.a président.e.de commission parlementaire est un.e député.e européen.ne chargé.e de présider la commission parlementaire qui lui aura été attribuée. Sous sa présidence - qu'iel exerce d'ailleurs seul.e, le.la présidente de commission aura à superviser et faciliter la tenue des débats au sein de sa commission, et ce en veillant à ce qu'ils se déroulent de manière ordonnée, impartiale et efficace.

Aux fins de diriger les travaux de sa commission, le.la président.e de commission parlementaire sera amené.e à organiser les débats, à établir l'ordre du jour des séances présidées, à attribuer/(re)prendre la parole, à faire respecter les règles établies par le Règlement intérieur du Parlement européen simulé (RIPES), à superviser le dépôt d'amendements, etc.

Un autre aspect fondamental du rôle est de garantir un débat de qualité. Cela implique d'encourager les échanges constructifs, de pousser les député.e.s à approfondir leurs arguments et de s'assurer que les débats respectent un cadre crédible. La présidence doit aussi arbitrer les conflits et trancher en cas de désaccords sur les procédures et/ou les décisions à prendre. Le.a président.e de commission parlementaire ne se limite pas à distribuer la parole, il occupe un rôle majeur dans la dynamique de groupe et intègre les nouvelles générations de participants. À ce titre, il est souvent une aide pour les député.e.s moins expérimenté.e.s et un acteur central au bon déroulement de la simulation.

Pour ces raisons, la préparation est une étape cruciale au poste. Le.a président.e doit anticiper les enjeux de la simulation, structurer les débats à venir et assurer une bonne coordination avec les autres acteurs de la simulation (Commissaires, Rapporteur.e.s, Président.e.s de groupes politiques, etc.)

Conformément au RIPES, la Présidence d'une commission parlementaire simulée est désignée par le Conseil d'administration, sur proposition du Pôle surveillance académique.

### II- RESPONSABILITÉS

Avant la SPECQUE :

- Collaborer avec le Pôle surveillance académique dans l'ajustement du calendrier et des horaires de séances de la Simulation ;
- Rencontrer les autres postes à responsabilités afin d'appréhender au mieux la simulation ;

- Être disponible pour dialoguer et échanger avec les autres postes, à responsabilités ou non (Co-Présidence du Parlement, Commissaires, Présidences du Conseil, Président.e.s de groupe politique, député.e.s, membres du Conseil), ainsi que les médias Specquois et les représentant.e.s d'intérêts ;
- Maîtriser, sur le bout des doigts, le RIPES ;
- Contribuer aux supports visant à assurer la formation des députés, en étroite collaboration avec le Pôle surveillance académique et le Pôle recrutement ;
- Lire attentivement, et connaître, le texte de la Commission débattu au sein de la commission parlementaire présidée, ainsi que le Rapport.

#### Pendant la SPECQUE :

- Établir l'ordre du jour des séances de la commission parlementaire présidée ;
- Assumer la présidence, l'animation et la bonne tenue des débats au sein de la commission parlementaire présidée ;
- Participer quotidiennement la conférence des présidents ;
- Veiller au respect du RIPES et prendre des décisions en conséquence ;
- S'assurer de la bonne tenue des votes ;
- Veiller au calendrier parlementaire et ajuster l'agenda en conséquence ;
- Agir de manière proactive et pédagogique pour permettre à tous les députés européens de participer aux débats.
- Participer, pour sa commission parlementaire, au traitement et au tri des propositions d'amendements.

### **III- PROFIL RECHERCHÉ**

Tout.e participant.e, nouveau.elle ou ancien.ne, est éligible et peut déposer sa candidature. Les candidat.e.s au poste de président.e d'une commission parlementaire sont sélectionné.e.s sur la base de la qualité académique de leur dossier. Pour ce faire, les critères suivants sont notamment pris en considération :

- Motivation, rigueur, et disponibilité avant/pendant la simulation ;
- Capacité d'écoute et de compromis ;
- Sens de la pédagogie ;
- Capacité à conduire un débat et à faire régner l'ordre (si nécessaire) ;
- Très bonne connaissance du fonctionnement de la SPECQUE ;
- Maîtrise du RIPES ;
- Aisance dans la prise de parole ;
- Capacité à comprendre, utiliser et expliquer les outils juridiques de la SPECQUE ;
- Intérêt et connaissance de l'actualité européenne, notamment concernant la problématique soulevée au sein de la commission parlementaire présidée ;
- Connaissance du fonctionnement du Parlement européen.

En outre, les candidat.e.s à ces postes doivent être des personnes rigoureuses, organisées, capables de travailler en équipe, sous pression et avec des horaires contraignants. Les candidat.e.s doivent également faire preuve de jugement, de discernement et de tact. Ils.elles doivent être capables de prendre des décisions importantes dans des situations potentiellement stressantes et dans un laps de temps très limité.

**Attention :** Il est vivement conseillé aux candidat.e.s à ces postes de posséder une très bonne connaissance de la SPECQUE et d'avoir déjà une ou plusieurs expériences / participations à des simulations.

*Veillez noter que les Président.e.s des commissions parlementaires bénéficient d'une aide, d'un accompagnement et d'un suivi personnalisés, assurés par le Pôle surveillance académique depuis leur recrutement et jusqu'à la simulation. Plusieurs rencontres Teams / Messenger avec l'équipe académique seront prévues.*

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

Un Guide complet du Poste de Présidence de commission parlementaire sera mis à disposition des candidat.e.s retenus et permettra d'aider, en parallèle l'aide donnée par le Pôle académique, à la formation de ces derniers.

**Une Question ? Contacte-nous ! [pole.academique@specque.org](mailto:pole.academique@specque.org)**